LA VIE associative

Le magazine du Mouvement associatif

n°28 Janvier 2019

EUROPE

le type idéal

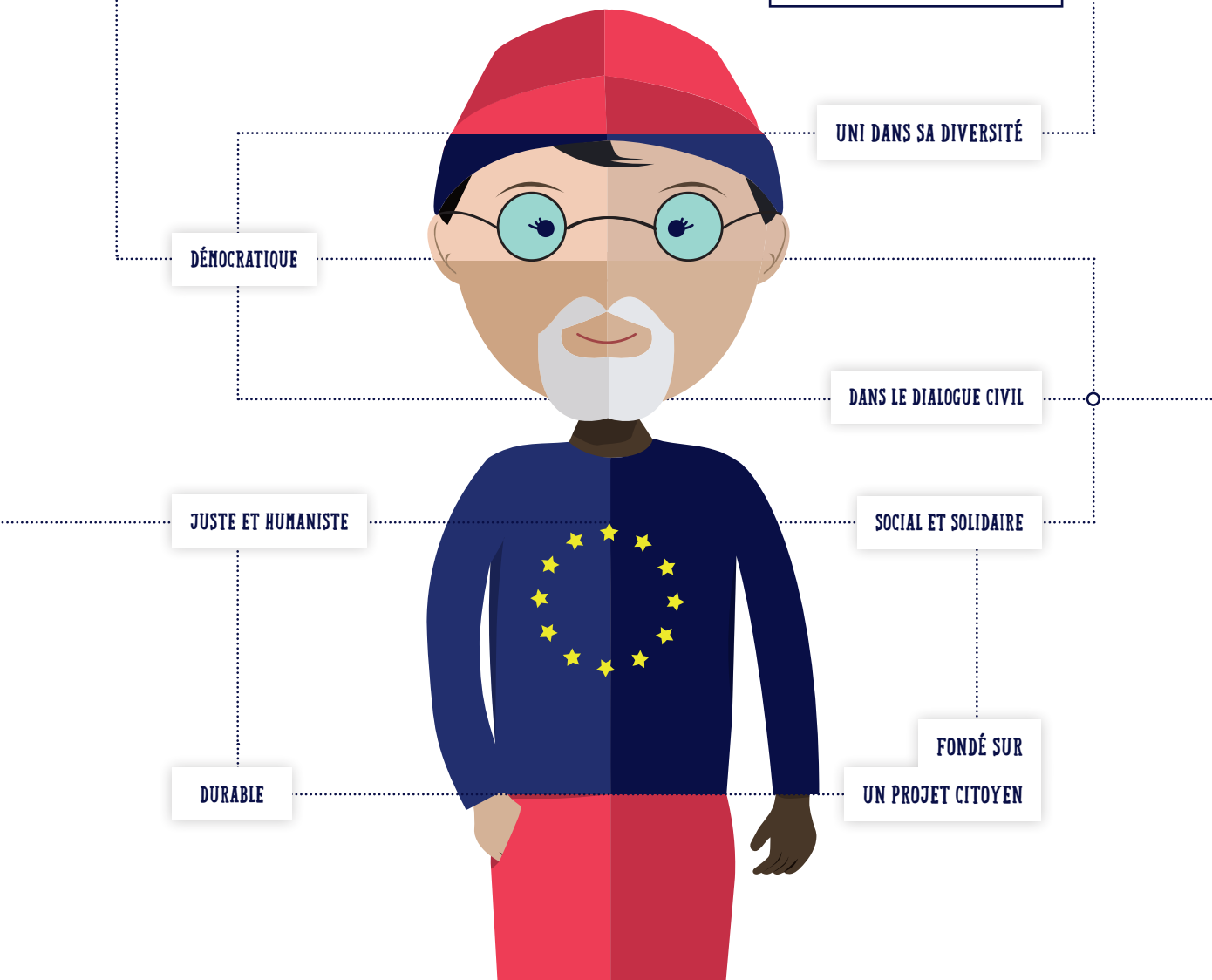

18 & 19 MARS
2019

CENTQUATRE
PARIS

LE VILLAGE DES INITIATIVES FSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL

l'Europe s'engage en France
Fonds Social européen

UNION EUROPÉENNE

La communication FSE est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du POIN « Emploi et Inclusion en Métropole » 2014-2020.

www.villagefse2019.fr

LA VIE associative

Le magazine du Mouvement associatif

n° 28

Janvier 2019

- I -

DESSINE-MOI TON EUROPE

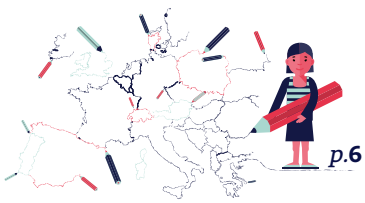

p.6

L'EUROPE : UN PROJET À REMETTRE À ZÉRO ? p.7

QUAND L'EUROPE **CONSULTE SES CITOYENS** p.9

LE PROJET EUROPÉEN **DES RÉSEAUX ASSOCIATIFS** p.12

- II -

ÉLECTIONS EUROPÉENNES ET ENJEUX ASSOCIATIFS

p.16

GAGNER LE CŒUR DES CITOYENS EUROPÉENS : **L'ENJEU MAJEUR DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES** p.17

POUR UNE RECONNAISSANCE DU BUT NON LUCRATIF EN DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE p.20

PENSER L'ENJEU DE LA DÉMOCRATIE EN EUROPE AUJOURD'HUI p.22

- III -

CETTE EUROPE QUI FINANCE LES INITIATIVES ASSOCIATIVES

p.24

FSE, IEJ, OÙ EN EST-ON EN FRANCE ? p.25

FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS VOIR AUSSI LE VERRE À MOITIÉ PLEIN p.26

DOSSIER : **CES PROJETS ASSOCIATIFS ONT VU LE JOUR GRÂCE À DES FINANCEMENTS EUROPÉENS** p.28

LES ASSOCIATIONS **PARTENAIRES DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS ?** p.34

LA VIE
associative
Le magazine du Mouvement associatif

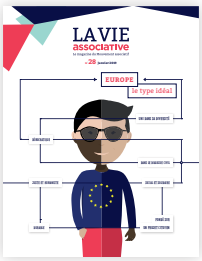

n° 28
Janvier 2019

Directeur de la publication
Philippe Jahshan

Responsable de la rédaction
Frédérique Pfrunder

Secrétaire de rédaction
Fula Mesika

A coordonné le contenu de ce numéro
Lucie Suchet

Ont participé à ce numéro
Natacha Clarac, Philippe Cichowlaz, Jean-Marc Ferry, Farbod Khansari, Alexandrina Najmowicz, Isabelle Rondot, Antoine Saint-Denis

Création, réalisation & illustrations
Apolline Planque
www.illustration-creative.fr

Publication réalisée avec le soutien de la DJEPVA
(Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative),
de la Caisse des Dépôts et du HCESSIS
(Haut commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale)

Nos partenaires
Le Crédit Coopératif, la Fondation du Crédit Coopératif, le Groupe Up, la mutuelle Chorum, la Macif et la Fondation de France, nous soutiennent au titre du mécénat d'entreprise pour le développement d'un mouvement associatif organisé, autonome et d'intérêt général.

Le Mouvement Associatif

Publication éditée par
Le Mouvement associatif

28 place Saint-Georges 75009 Paris
01.40.36.80.10
contact@lemouvementassociatif.org
lemouvementassociatif.org

ISSN : 1761- 9149
Dépôt légal à parution
Éditée en 4 000 exemplaires

L'édito de Philippe Jahshan

Président du Mouvement associatif

« L'Europe a un besoin urgent qu'on s'en préoccupe. Au nom de ce qu'elle a pu permettre mais aussi pour ce qu'elle peut encore incarner. »

À quelques mois des prochaines élections européennes, nous avons fait le choix de consacrer ce nouveau numéro de la Vie associative au sujet. L'Union européenne, née des horreurs de la Seconde guerre mondiale, traverse une crise sans précédent depuis 1957 et le traité de Rome. Crise du projet qui semble ne plus avoir d'idéal ; crise de confiance des peuples, crise de défiance vis-à-vis d'institutions devenues à la fois trop éloignées, trop technocratiques et dont on ne comprend plus les contraintes qu'elles imposent. Crise de l'inachèvement d'un projet qui ne peut reposer que sur le marché et la monnaie uniques, sans consolidation démocratique ou avec une faible convergence sociale, fiscale, écologique ou règlementaire. Crise des partis de gouvernement qui n'ont pas su renouveler, nourrir et partager avec les citoyens cette vision de l'Europe qui avait porté ses fondateurs et longtemps encore ses premiers bâtisseurs.

Pourtant, l'Union européenne a permis la paix sur un continent si longtemps secoué par les guerres. Deuxième puissance économique mondiale, elle constitue cet espace unique pour traiter, à la bonne échelle, de problématiques communes qui ne peuvent plus se traiter aux échelles nationales seules. Elle a permis à des générations de jeunes d'échanger, de grandir et de nourrir une culture commune. Elle permet encore des innovations dans tous les domaines comme elle permet aussi de soutenir des programmes de solidarité auprès des territoires les plus en besoin.

C'est aussi pourquoi nous avons décidé dans ce numéro d'ouvrir des espaces pour se forcer à repenser à nouveau l'Europe et lui redonner perspective globale ; et pour rendre compte de l'avis des citoyens et des collectifs associatifs, notamment sur la question démocratique.

> “Redire qu’en France, comme dans chaque pays de l’Union, il y a une société civile active qui demeure attachée au projet d’Union, mais à un projet dont l’inflexion doit devenir nettement plus sociale, plus écologique et plus démocratique.”

Mais aussi pour dire plus directement les enjeux qui se posent pour les associations dans la définition des politiques et des règles européennes. Au cœur de ce sujet, celui de la reconnaissance de la non lucrativité et de son enjeu central pour les associations et les mutuelles notamment. La reconnaissance de la non lucrativité par l’UE, c’est se battre pour nos organisations bien sûr, mais c’est se battre avant tout pour un certain modèle d’entreprise, sociale et solidaire ; et c’est se battre en définitive pour la reconnaissance et l’existence d’une économie différente au sein de l’UE, qui fait le choix de la non lucrativité, du service plus accessible aux citoyens et de l’intérêt général.

Enfin, et parce que cela est moins souvent évoqué, nous avons fait le choix de dire aussi ce que prévoit l’Europe au travers de ses instruments pour les associations et à travers elles et leurs projets, ce qu’elle permet effectivement pour les citoyens. Dire l’apport de l’Europe au quotidien est aussi important que de pointer ses incomplétudes.

L’Europe a un besoin urgent qu’on s’en préoccupe. Au nom de ce qu’elle a pu permettre mais aussi pour ce qu’elle peut encore incarner. Et il est essentiel que la société civile s’en mêle !

C’est notre engagement en 2019, avec nos pairs, plateformes associatives des autres pays de l’UE réunies dans le Forum Civique européen, pour soutenir et porter une campagne et des messages communs par-delà les frontières, et redire qu’en France, comme dans chaque pays de l’Union, il y a une société civile active qui demeure attachée au projet d’Union, mais à un projet dont l’inflexion doit devenir nettement plus sociale, plus écologique et plus démocratique, à défaut de quoi, il y a à craindre un délitement encore plus profond et un désamour dont il sera particulièrement difficile de revenir.

WWW.LEMOUVEMENTASSOCIATIF.ORG

@LEMOUVEMENTASSO
#LESASSOSFONTMOUVEMENT

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

-I-

DESSINE-MOI TON EUROPE

Bilan des consultations citoyennes organisées dans toute l'Europe, mise en perspective par un philosophe spécialiste de la question européenne, propositions des réseaux associatifs pour refonder l'Europe… L'expression des citoyens, des chercheurs et des réseaux de la société civile nous montrent les contours de l'idéal type européen.

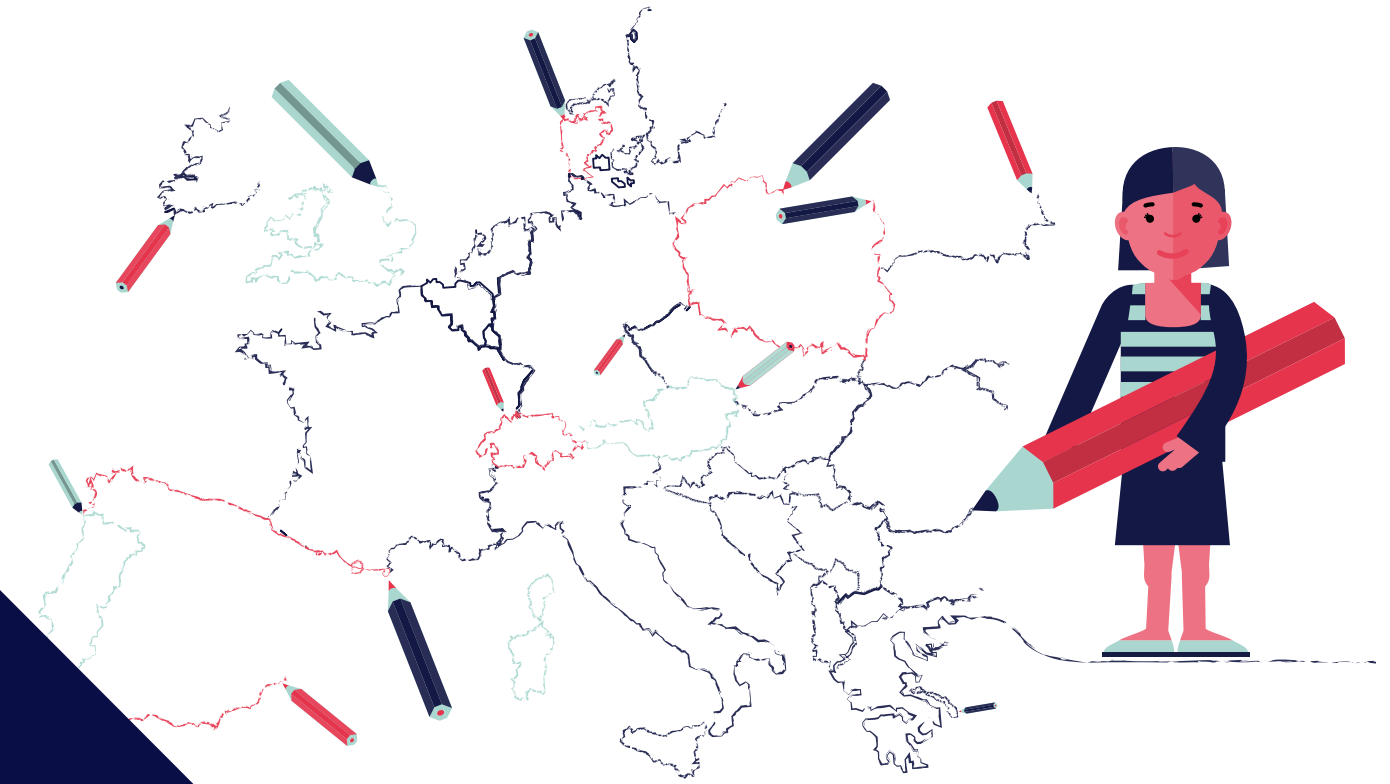

L'EUROPE : UN PROJET À REMETTRE À ZÉRO ?

LE PROJET EUROPÉEN N'A JAMAIS AUSSI BIEN PORTÉ SON NOM QU'EN CETTE PÉRIODE DE GRANDS BOULEVERSEMENTS POUR L'UNION EUROPÉENNE. MAIS QUI DIT PROJET, DIT REDÉFINIR CE QUI NOUS LIE, CE QUE L'ON VEUT FAIRE ENSEMBLE, ET DONC REDONNER DU SENS À CE COMMUN QU'EST L'EUROPE. TITULAIRE DE LA CHAIRE DE PHILOSOPHIE DE L'EUROPE À L'UNIVERSITÉ DE NANTES, LE PHILOSOPHE JEAN-MARC FERRY NOUS ÉCLAIRE SUR L'AVENIR DU PROJET EUROPÉEN, ET LA PLACE DES ASSOCIATIONS ET DES CITOYENS DANS SA REFONDATION.

1 / Quel sens mettez-vous aujourd'hui derrière la notion de « projet européen » ?

Le « projet européen » est, à mon sens, celui d'une union transnationale et post-étatique. Ces deux caractéristiques : « transnationale », « post-étatique », indiquent une voie pour l'édification d'une union politique. C'est la voie horizontale d'une concertation des États membres et d'une coordination de leurs politiques publiques, non pas la voie verticale d'une subordination des États à une puissance publique supranationale soumettant leurs politiques à des règles et disciplines soustraites à la volonté des peuples. Le schéma d'intégration politique horizontale et post-étatique est un défi historique pour nos dirigeants nationaux, appelés à élargir leurs points de vue et intérêts à ceux des partenaires ; un apprentissage moral et politique qui ne va pas de soi. C'est pourquoi le réalisme recommanderait d'instituer une Autorité pouvant se prévaloir d'une légitimité démocratique assez forte pour agencer entre les États membres le « jeu à plusieurs » de la co-souveraineté, en contrant les tentations du chauvinisme et de l'égoïsme national.

JEAN-MARC FERRY

Cette orientation me paraît plus raisonnable et plus réaliste que le « plus d'Europe ! » fédéraliste, car elle respecte la souveraineté des États.

Quelles que soient les velléités transnationales d'élargissement de la citoyenneté (forums civiques, scrutins européens dénationalisés), elles ne peuvent se substituer aux échelles nationales de solidarité et de participation civiques. Les peuples de l'Union ne sont plus guère disposés à des transferts de « fonctions de souveraineté » vers le haut. Aussi bien du côté des gouvernants des États membres que du côté des citoyens des nations membres, il est à prévoir que toute tentative d'« avancée fédéraliste », comme on dit, sera vécue comme un coup de force portant frontalement atteinte aux souverainetés nationales et populaires, c'est-à-dire à la démocratie.

2 / On entend souvent que l'Europe doit être plus proche des citoyens, qu'est-ce que cela implique pour la démocratie à l'échelle européenne ? Et pour le fonctionnement démocratique au sein des États membres ?

Que les parlements nationaux soient — enfin ! — associés aux processus décisionnels de l'Union au sein d'un vaste système interconnecté (nous en avons les moyens technologiques) dont le Parlement européen serait la clé de voûte et le lieu de synthèse des réclamations émanant de l'ensemble. Les députés nationaux ouvriraient leurs préoccupations à celles de leurs homologues de l'espace européen avec qui les échanges ne pourraient que les rendre plus forts. Quant au Parlement européen, il prendrait une envergure sans rapport avec sa situation présente où, pour parler crûment, il ne représente à peu près rien ni personne.

Si en revanche le Parlement européen acceptait de se relier sérieusement aux parlements nationaux, voire, régionaux de l'espace européen — par exemple, en organisant annuellement une séance ouverte « bilans et perspectives », récapitulant avec des représentants parlementaires nationaux les suggestions et réclamations de ces derniers —, on imagine l'orchestration médiatique et la visibilité qui en résulterait pour le bénéfice de la citoyenneté européenne et du Parlement européen lui-même. Il y va d'une irrigation démocratique sur tout l'espace de l'Union.

3 / Le Mouvement associatif a organisé une consultation citoyenne. Parmi les éléments qui sont remontés sur l'idéal européen, c'est une Europe plus inclusive, plus unie, plus participative qui revient. Est-ce une Europe utopique ?

L'utopie n'est pas en soi une mauvaise chose. Mais elle devient réaliste — le mouvement n'est politiquement productif — que si : *a)* les consultations sont interactives c'est-à-dire organisées dans la forme dynamique de confrontations civiles et publiques ; *b)* leurs résultats sont pris en compte et relayés par les pouvoirs publics, ceux des États membres comme ceux de l'Union… Prenons garde au risque de faire jouer aux associations un rôle de hochet pour amuser les citoyens, tandis que le principal de la politique se jouerait ailleurs.

Aux associations revient aussi, face au risque réel de dépossession, la tâche de faire se rencontrer les lieux de la décision politique et ceux de la participation civique. C'est loin d'être gagné. Sans même parler de faire coïncider les deux arènes, ce qui est peu compatible avec la froideur et la complexité de la gouvernance européenne, il conviendrait au moins — ce serait un challenge pour les associations — de contrarier la tentation, bien réelle chez les chefs d'État et de gouvernement, de déconnecter les processus décisionnels des espaces délibératifs.

> « Le système européen actuel, est antisocial, antiéconomique, antipolitique. Il doit être ré-formé, faute de quoi le projet d'une union politique aura vécu. »

4 / Comment percevez-vous le rôle des associations, et plus largement des mouvements citoyens, dans l'Europe qui se dessine ?

Une autre tentation est pour la « classe publique », médias et politiques ensemble, de cliver l'opinion, en opposant les populistes, dits « nationalistes », aux européistes, dits « progressistes ». Le débat sur l'Europe, tel que l'organisent les médias, se présente encore et toujours sous les auspices d'une question fâcheuse pour l'intelligence de la situation : *« Êtes-vous pour ou contre l'Europe ? »*. Par « Europe », on entend l'UE réellement existante, avec ses règles des 3%, son mécanisme de stabilité, son « six pack ». Si vous êtes pour, alors vous êtes fédéraliste (même si l'on hésite à utiliser le mot), c'est-à-dire « progressiste » ; si vous êtes contre, alors vous êtes souverainiste, c'est-à-dire « populiste ».

Creuser ainsi le clivage est un jeu dangereux dont doivent se garder les associations attachées à la cause européenne. À elles revient plutôt la tâche délicate de s'ouvrir aux critiques que l'on dit « eurosceptiques », quitte à devoir convertir les dénonciations en propositions utiles. Les dispositifs en vigueur dans la zone euro, outre qu'ils sont techniquement nuisibles à la croissance et à la convergence, prétendent s'imposer au mépris des souverainetés nationales et populaires, en faisant des marchés financiers les vrais gardiens de la discipline budgétaire…

Les règles de l'Eurozone entravent les projets de transformation sociale, la mise en œuvre de politiques conjoncturelles contracycliques, la maîtrise des États sur les budgets nationaux, tandis que la classe moyenne des sociétés européennes est la grande perdante des disciplines imposées. C'est pourquoi je dis que le système, en son état actuel, est antisocial, antiéconomique, antipolitique. Il doit être réformé, faute de quoi le projet d'une union politique aura vécu. Aujourd'hui, les vrais amis de l'Europe sont ceux qui en assument et encouragent la critique constructive.

> « Aujourd'hui, les vrais amis de l'Europe sont ceux qui en assument et encouragent la critique constructive. »

QUAND L'EUROPE **CONSULTE SES CITOYENS**

« QUELLE EST VOTRE EUROPE IDÉALE ? » VOICI LA QUESTION POSÉE AUX CITOYENS EN 2018, À L'OCCASION DE DIFFÉRENTS RENCONTRES, LABELLISÉES « CONSULTATION CITOYENNE » PAR LE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, ET ORGANISÉES PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE, DES INSTITUTIONS OU DES CITOYENS. DERRIÈRE CES CONSULTATIONS CITOYENNES, INITIÉES AU NIVEAU EUROPÉEN PAR LA FRANCE, L'IDÉE ÉTAIT DE S'APPUYER SUR UN VASTE DÉBAT PARTICIPATIF ET POPULAIRE POUR REFONDER LE PROJET EUROPÉEN. PARI GAGNANT ? EN PARTIE, CAR SI L'ON PEUT NOTER QUE CES ÉVÉNEMENTS ONT POUR LA PLUPART MOBILISÉ PLUTÔT DES PRO-EUROPÉENS, PRÊTS À SE RENDRE DISPONIBLES POUR CE SUJET, L'EXERCICE A PERMIS DE PRENDRE UNE PHOTOGRAPHIE À L'INSTANT T DE CE QUE CES CITOYENS ATTENDENT DE L'EUROPE, ET CE QU'ILS DISENT DU RÔLE DES ASSOCIATIONS DANS LE PROJET EUROPÉEN. DÉTAILS.

Ce que disent les citoyens sur leur Europe

L'impératif de refondation du projet européen

Nombreuses ont été les consultations citoyennes à se prononcer en faveur d'un fédéralisme européen d'un côté et d'une Europe à minima de l'autre au profit d'un retour à la souveraineté nationale. La refondation du projet européen est, dans tous les cas, prioritaire. Cette nécessaire refondation s'appuie sur plusieurs constats partagés des citoyens : une légitimité européenne remise en cause par l'euroscepticisme, la menace de la désunion des États, une Europe qui semble se développer contre la volonté du peuple avec des élites déconnectées, des incertitudes sur le projet européen qui fragilisent l'Europe, un rythme de construction européenne qui ne correspond pas aux urgences des enjeux.

Deux bases de refondation de l'Europe paraissent primordiales pour nombre de participants : l'Union européenne doit proposer une vision et un grand projet commun acceptés par les citoyens, et il est temps « de projeter l'imaginaire européen vers des horizons plus élevés » que la simple Europe économique. En ce sens, l'idée de repolitiser l'Europe revient à de nombreuses reprises.

À très court terme toutefois les participants ont pour beaucoup souligné le déficit d'information et de communication sur les élections européennes, les candidats ou encore les enjeux politiques, qui permettraient aux citoyens de se saisir de cette élection.

La construction d'un idéal-type démocratique au niveau européen

Le rapport[1] issu des consultations citoyennes note que *« même si des diagnostics négatifs ont pu être dressés, notamment par rapport à l'opacité des institutions européennes, l'Europe est souvent appréhendée comme la solution aux problèmes nationaux, plutôt que leur cause. […] L'échelle européenne est l'échelle de l'ambition, de l'idéal-type démocratique et pacificateur vers lequel tendre »*. Cet objectif va de pair avec la vision d'une Europe ressource ou référence démocratique. La citoyenneté européenne a fait partie des sujets les plus débattus. Cette citoyenneté passe, selon les participants, par un développement des droits (ex : accorder le droit de vote aux citoyens européens dès 16 ans), une mise en avant des possibilités d'engagement (ex : mettre en place un service civique européen), ou encore des échanges entre pays.

Face à la défiance envers les institutions européennes jugées opaques et illisibles, les propositions vont vers un rapprochement entre citoyens et institutions pour un fonctionnement plus démocratique et participatif, et la refonte de la gouvernance européenne (ex : créer un véritable Gouvernement européen avec un président de l'UE élu au suffrage universel).

1 - Rapport *« Consultations citoyennes sur l'Europe »*, CNDP, décembre 2018.

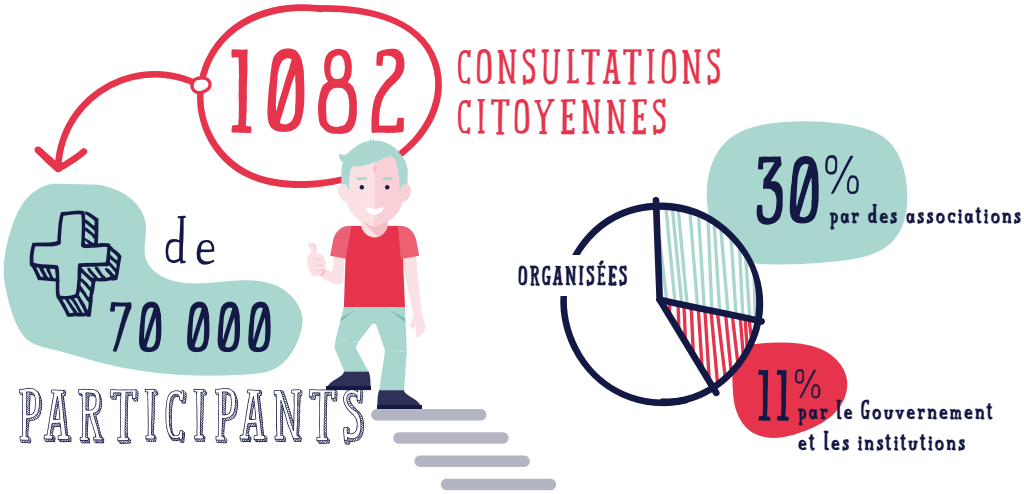

(En France entre le 17 avril 2018 et le 31 octobre 2018)

Avis sur les sujets économiques et sociaux

Sur le volet économique, parce que l'Europe serait dépassée en matière de recherche et d'industrie, les participants se sont interrogés sur les moyens de renforcer la défense de ses intérêts économiques sur la scène internationale. Mais dans un deuxième temps la question de la politique d'aide et de soutien aux acteurs économiques est revenue en force (ex : mise en place d'un guichet unique d'accès aux aides) tout comme la nécessité d'une harmonisation des politiques sociales et fiscales (ex : organisation d'un référendum sur l'harmonisation fiscale).

Sur le volet social, l'accélération de la construction d'une Europe sociale est une priorité qui ressort des consultations, soutenue par deux leviers que sont le développement d'une fiscalité européenne pour lutter contre la pauvreté et la précarité (ex : établir un plan européen de lutte contre la pauvreté), et l'élargissement du modèle français de protection sociale (ex : harmonisation des minima sociaux).

La place des associations dans le projet européen : actrices du renouveau démocratique et au cœur de l'Europe sociale

Les associations ont joué un rôle important dans l'organisation de débats citoyens et dans la formulation de propositions issues des consultations citoyennes.

On retrouve la question associative dans plusieurs volets, et tout particulièrement sur celui du renouveau démocratique. Face au déficit démocratique de l'Union Européenne, les participants soulignent qu'il faut s'appuyer davantage sur les forces vives des sociétés civiles :

- Créer un statut d'association européenne
- Offrir un accès plus facile et plus abondant aux financements européens pour les associations qui s'investissent dans les questions européennes
- Mettre en réseau les associations à travers les différentes États membres
- Favoriser une participation plus forte de la société civile organisée à travers des consultations qui impliquent tous les acteurs sociaux dans l'élaboration des politiques publiques européennes.

Sur différentes thématiques, le sujet associatif revient également comme enjeu important. C'est notamment le cas dans la thématique sociale où l'une des propositions est d'inciter l'Union européenne à soutenir le bénévolat, source de cohésion sociale. Dans ce volet, la lutte contre la précarité des associations émerge comme un enjeu important avec plusieurs propositions, comme celle de donner plus de moyens aux associations, acteurs essentiels de la citoyenneté et du développement urbain ou encore mettre en place des émissions sur la vie associative et participative animées par des jeunes.

LE PROJET EUROPÉEN DES CITOYENS

(Retours sur la consultation citoyenne organisée par Le Mouvement associatif le 25 octobre 2018)

UNE EUROPE

- Unificatrice entre les peuples
- Démocratique
- Proche du citoyen
- Inclusive et accueillante

LA PRINCIPALE CRAINTE

L'éclatement du projet européen, entraîné par la montée des nationalismes, le repli sur soi, et en conséquence la perte de sens du projet européen.

LA MENACE

Les inégalités croissantes.

LES ACTIONS PRIORITAIRES

- L'environnement et l'agroécologie
- La culture
- La lutte / éradication de la pauvreté en construisant une Europe sociale
- L'harmonisation fiscale entre états
- L'éducation et la recherche
- L'emploi
- L'intégration de la société civile dans les institutions européennes

TOP 3 DES PROPOSITIONS FORMULÉES

1. La construction d'un projet européen moins axé sur l'économie et davantage sur les droits et les liens
2. Une politique européenne de l'environnement et des biens communs
3. La construction d'une défense européenne

LE PROJET EUROPÉEN DES RÉSEAUX ASSOCIATIFS

Une Europe en devenir

L'Europe est traversée par des mouvements de contestation remettant en question son projet commun. Elle ne doit pas être simplement un projet d'union économique, commerciale et financière sans ambition dans le domaine social. Elle peine également à agir en matière de politiques de jeunesse et éducative, pour lesquelles l'Union européenne n'a toujours pas de compétences. La construction d'une véritable démocratie européenne est au cœur des défis que nous devons relever avec le concours de l'ensemble des citoyennes et citoyens. La participation des jeunes et de l'ensemble de la société civile est nécessaire à l'émergence de cet espace public européen. L'Europe constitue donc un enjeu de conquête politique.

Dans ce contexte le Cnajep porte l'ambition d'une Europe citoyenne, sociale, solidaire et écologique. Emancipation, ouverture au monde et à la solidarité, éducation à la paix et à la citoyenneté européenne et mondiale, sont les fondations indispensables au projet européen. Pour qu'elles se traduisent en actes, quatre orientations politiques sont prioritaires.

Une Europe de la coopération

Le Cnajep appelle à une Europe de la coopération et non seulement de la compétition. Nous voulons une Europe engagée dans la construction de la paix, la promotion de la solidarité et la défense de l'environnement.

Une Europe qui permet un droit à l'éducation populaire tout au long de la vie

Le Cnajep défend une politique européenne éducative tout au long de la vie qui met en réflexion les deux champs éducatifs : formel et non formel. Celle-ci doit s'appuyer sur la mise en place d'un service public d'éducation européen qui protège du marchand et de la mise en concurrence.

> « Pour une Europe citoyenne, sociale, solidaire et écologique : c'est à la réalisation de ce projet européen que nous appelons les futur.e.s eurodéputé.e.s. »

> « La participation des jeunes et de l'ensemble de la société civile est nécessaire à l'émergence de cet espace public européen. »

Une Europe plus démocratique

Le Cnajep appelle à reposer la question du sens de l'Europe, perçue comme davantage économique que sociale et solidaire et dans laquelle les citoyen.e.s ne se retrouvent pas. Pour une Europe citoyenne, qui ne soit pas déconnecté de son projet collectif, il faut une Europe plus démocratique dans son fonctionnement.

Une Europe ouverte au monde qui permet le débat et favorise l'esprit critique

Le Cnajep défend une Europe ouverte sur le monde, riche de cultures différentes, qui ne standardise pas, qui s'oppose à toutes les formes de rejet de l'autre et encourage les débats.

Bâtir un projet en lien avec l'Agenda 2030

L'Europe traverse une période charnière, où elle est appelée à rebâtir son projet collectif. La rhétorique de crise installée dans la communication politique alimente le scepticisme des citoyennes et des citoyens sur la capacité de l'Union européenne et de ses États à répondre aux défis d'aujourd'hui, et encourage la montée des populismes et le repli sur soi. Cette rhétorique de crise redessine l'action extérieure européenne : jadis construite autour de la coopération au développement, elle est désormais centrée sur des priorités endogènes en matière de sécurité et des migrations.

Ce glissement compromet la capacité de l'UE à réaliser les ambitions de l'Agenda 2030. En amont de l'élection des membres du Parlement européen, Coordination SUD se mobilise pour défendre une Europe durable, juste et solidaire. Au nom de ses 173 organisations françaises de solidarité internationales membres, Coordination SUD porte un manifeste à l'attention des futurs parlementaires structuré en trois piliers.

Pour la promotion d'un développement durable et inclusif, à travers notamment la défense de la quantité et la qualité de l'aide publique au développement européenne, qui doit répondre aux besoins des populations bénéficiaires et non pas aux objectifs européens de « maîtrise » des migrations ou de sécurité.

> « Coordination SUD se mobilise pour défendre une Europe durable, juste et solidaire. »

Pour la construction d'une société juste et accueillante, qui assure le respect des droits fondamentaux de toute personne, sans égard pour son statut légal. Cette justice et cet accueil doivent se concrétiser dans le développement de voies sûres et légales de migration, et dans la mise en place d'un système d'accueil des personnes migrantes guidé par une solidarité effective entre États membres.

Pour un soutien des organisations de la société civile, qui doivent être associées au dialogue sur les politiques européennes et sur la programmation de l'ensemble des instruments d'action extérieure. Plus encore, dans un contexte de rétrécissement de l'espace de la société civile, leurs actions de terrain, d'analyse et de plaidoyer doivent être soutenues par l'UE, et toute criminalisation des actrices et acteurs engagés dans la solidarité et la défense des droits humains au sein de l'Union européenne doit être abolie.

> « L'Europe traverse une période charnière, où elle est appelée à rebâtir son projet collectif. »

La solidarité : la seule voie pour l'Europe

Le 17 novembre 2017, l'Union européenne adoptait le Socle européen des droits sociaux, un ensemble de 20 principes et droits pour les citoyen.ne.s européen.ne.s. L'Uniopss, qui s'était fortement mobilisée lors de la consultation de la Commission européenne, s'en était réjouie, car ces principes couvrent tous les secteurs d'activité des associations de solidarité. Si ce socle n'est pas contraignant pour les États membres, il n'en demeure pas moins un point de départ, une base sur laquelle l'Union doit s'appuyer pour proposer de nouvelles initiatives et construire un agenda social européen plus ambitieux. Après les élections de 2019, cette avancée encourageante ne doit pas être mise de côté et l'Union devra s'engager plus fortement et plus concrètement pour les droits et le bien-être de ses citoyen.ne.s.

Aujourd'hui, les associations de solidarité combattent les inégalités, la pauvreté et l'exclusion. Elles assurent, au plus près des personnes, les services essentiels : le logement, l'alimentation, la santé, l'autonomie des personnes âgées et handicapées, l'accueil et l'intégration des exilé.e.s, l'inclusion des personnes et le respect de leurs droits. L'Union européenne se doit de reconnaitre et de prendre en compte, par une fiscalité adaptée, les spécificités de ces acteurs de la solidarité. Cela passe par le développement d'un cadre juridique européen visant reconnaitre le modèle non lucratif des associations et par l'adaptation du droit communautaire aux spécificités des services sociaux d'intérêt général.

Plus largement, l'Union européenne doit engager une politique d'ampleur en faveur de la cohésion et de l'inclusion sociale, en renforçant les fonds structurels et en facilitant l'accès des associations à ces financements. L'Union doit encourager ses États membres à faire de la cohésion sociale, le premier objectif de leurs politiques économiques.

Sur le territoire de l'Union, l'accroissement des inégalités et la dégradation des modèles sociaux entrainent le désaveu populaire, la montée des populismes et la perte de confiance dans les institutions européennes. L'Uniopss en est convaincue : seule une politique sociale européenne ambitieuse, efficace et respectueuse des droits fondamentaux sera à même d'assurer la pérennité de l'Union. Et, seule une campagne européenne tournée vers la solidarité, entre les États membres, et en leur sein, encouragera les citoyen.ne.s à se déplacer vers les urnes !

> *« L'Union européenne doit engager une politique d'ampleur en faveur de la cohésion et de l'inclusion sociale et doit encourager ses États membres à en faire le premier objectif de leurs politiques économiques. »*

RENDEZ-VOUS

-

L'Uniopss organise, le 14 mars 2019, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, un colloque intitulé *« Les associations de solidarité font l'Europe sociale ! »* pour débattre, échanger et présenter le plaidoyer des associations de solidarité aux candidats des principales listes nationales.

Informations et inscriptions sur www.uniopss.asso.fr

UNIOPSS

Les associations de solidarité font l'Europe sociale

Colloque le jeudi 14 mars 2019 de 10 h à 16 h 30, au Conseil de l'Europe à Strasbourg

Montée des populismes, « crise migratoire », perte de confiance dans les institutions européennes, dégradation des modèles sociaux… sont autant de défis auxquels l'Union européenne doit faire face. Quelles réponses peuvent y apporter les associations de solidarité ? Quelle protection sociale dans l'Union européenne ? Quelle place pour l'ESS en Europe ?

À l'approche des élections européennes, cette journée sera l'occasion d'échanger et de débattre autour de ces questions majeures.

3 OBJECTIFS

1. Saisir les enjeux et les leviers de l'Europe sociale pour les associations de solidarité
2. Montrer le rôle des associations de solidarité dans la construction de l'Europe sociale
3. Présenter les propositions des associations de solidarité et débattre avec les représentant.e.s des principales listes candidates nationales aux élections européennes

Avec la présence d'experts, de chercheurs et le témoignage d'acteurs associatifs français et européens.

Avec le soutien de :

CREDIT COOPERATIF UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

mgen GROUPE VYV

Programme et inscription :
weezevent.com/uniopsscolloqueeurope

UNIOPSS Alsace Lorraine

UNIOPSS Grand Est

-II-

ÉLECTIONS EUROPÉENNES ET ENJEUX ASSOCIATIFS

Les élections européennes à venir seront déterminantes pour le projet européen. Face à l'enjeu démocratique, les associations plaident pour davantage de dialogue civil, et face à l'enjeu d'une Europe plus sociale et inclusive, elles réaffirment l'intérêt d'une meilleure reconnaissance du modèle économique non-lucratif.

GAGNER LE CŒUR DES CITOYENS EUROPÉENS : L'ENJEU MAJEUR DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

BREXIT, MONTÉE DE L'EUROSCEPTICISME, CRISES ÉCONOMIQUES ET REPLI NATIONAL, CRISPATIONS GÉOPOLITIQUES DANS UN MONDE OÙ LE MULTILATÉRALISME N'EST PLUS UNE ÉVIDENCE… LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2019 SE DÉROULERONT DANS UNE EUROPE SOUS TENSION. SERONT-ELLES UN SIGNE D'ADHÉSION RENOUVELÉE DANS LE PROJET EUROPÉEN CIMENT DE PAIX ? OU BIEN LE SYMBOLE QUE L'EUROPE POUR LES CITOYENS N'EST TOUJOURS PAS PERÇUE COMME UNE RÉALITÉ ? FACE À UNE BAISSE TENDANCIELLE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES, COMMENT MOBILISER, COMMENT ÉVITER LA CRISE INSTITUTIONNELLE ANNONCÉE ET FAIRE DE L'EUROPE AUTRE CHOSE QU'UNE ENTITÉ ÉCONOMIQUE ? TOUTES CES QUESTIONS ET BIEN D'AUTRES SONT SOULEVÉES AUJOURD'HUI. TOUR D'HORIZON, À MOINS DE 6 MOIS DU VOTE, DES GRANDS ENJEUX DE CES ÉLECTIONS PUIS DES PRINCIPAUX CANDIDATS À LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

En écho aux élections nationales qui se sont traduites par une poussée des extrêmismes nationalistes, l'enjeu des élections européennes est de rappeler que l'Europe est une chance. Alors que 2018 marque la célébration de la fin de la Première Guerre mondiale, notre destin commun européen est aujourd'hui assombri.

Certes, l'Europe n'est pas un idéal, ni la réponse béate pour améliorer le quotidien parfois difficile de ses citoyens. Mais le concept d'une Europe qui protège est une réalité : des règles pour les consommateurs à la promotion du socle européen des droits sociaux, des règles vétérinaires ou alimentaires aux ambitions climatiques, de la promotion du commerce ouvert en passant par l'affirmation de la libre ciculation, nos acquis européens sont réels. Paradoxalement aux critiques sur l'Union européenne, les consultations citoyennes qui se sont déroulées en 2018 dans tous les États membres, montrent que les citoyens attendent plus de l'Europe et pas moins d'Europe. L'enjeu est donc d'ici au printemps, de faire coïncider les discours des dirigeants nationaux et des institutions européennes avec ces aspirations, tout en intégrant l'extrême diversité des situations nationales qui composent l'Union européenne.

Mais l'enjeu au fond est celui de trouver une nouvelle dynamique solidaire dans cette Europe multiple. Les négociations sur le budget marquent les divisions entre régions agricoles et urbaines, entre économies traditionnelles et économies dites de demain (intelligence artificielle, cloud, batteries, recherche, etc.) mais aussi entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest dont les relations ont déjà été fragilisées lors des débats sur les travailleurs détachés. La question de la solidarité se pose aussi à l'extérieur de nos frontières avec la crise des migrants et la faiblesse de la réponse européenne. Et pourtant les tensions qui animent la vie politique britannique en amont de l'échéance historique du 29 mars 2019, montrent la difficulté de quitter l'Union européenne, même pour un pays qui n'en partage ni la monnaie, ni les frontières…

Discours démagogiques, fausses informations sur l'Europe dérégulée, difficulté à parler des succès européens et notamment du nombre de projets financés par le budget européen, peur d'une manipulation via les médias sociaux, l'enjeu de ces élections est aussi celle de toute démocratie pour garantir que les élections au Parlement européen des 23 au 26 mai 2019 seront libres, équitables et sûres.

Dans cette perspective la Commission a lancé un train de mesures pour lutter contre la désinformation.

Enfin, la crainte d'un big bang politique européen, à savoir l'élection d'une majorité inédite eurosceptique au Parlement européen est un enjeu de taille pour les futurs chefs de file des partis. Depuis novembre, les partis européens, qui incarnent l'ensemble du spectre politique de l'extrême gauche à l'extrême droite, se sont mis en ordre de bataille en désignant leur chef de file « Sptitzenkandidate » pour la présidence de la Commission européenne et en définissant leurs grandes priorités politiques pour la prochaine mandature. Ce débat entre partis est passionnant en ce qu'il montre la variété des visions pour l'Union européenne. Au moment de son entrée en fonction le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker avait, avec beaucoup de clairvoyance, perçu les risques qui pèsent sur notre destin européen commun, en alertant sur la Commission de la dernière chance. L'enjeu de mai prochain c'est la réaffirmation d'un destin européen commun dont les contours doivent évoluer pour parler au cœur des citoyens.

Candidat du Parti Populaire Européen (PPE)

Manfred Weber, 46 ans, Allemagne

Eurodéputé (depuis 2004)

- **Promesse** : « construire une Europe plus unie, plus protectrice et plus ambitieuse »
- **Priorités** : La question des valeurs est au cœur du projet politique porté par le PPE pour « protéger les valeurs européennes et sauvegarder la démocratie » car sans une UE et des institutions européennes fortes, le bien commun ne pourrait pas être assuré.
- **Enjeu** : Il devra être capable de rassembler sur son nom les suffrages de plusieurs familles politiques et trouver un équilibre subtil entre poids numérique et convergence idéologique. En effet, si le groupe PPE a toujours été le premier groupe politique européen en termes de députés, il est aujourd'hui fragilisé et divisé par la percée des populistes d'extrême droite, en Europe de l'Est et désormais en Italie.

Candidat socialiste

Frans Timmermans, 57 ans, Pays-Bas

Depuis 2014, vice-président de la Commission européenne chargé de l'Amélioration de la législation, des Relations inter-institutionnelles, de l'État de droit et de la Charte des droits fondamentaux

- **Promesse** : Loin de l'étiquette de libéral qui peut lui être parfois attribuée, il a déclaré vouloir se battre pour *« ceux qui nous disent : "le système ne marche pas pour moi" »*.
- **Priorités** : la lutte contre le changement climatique, la place de l'Europe dans la prochaine « révolution industrielle » de l'automatisation et l'enjeu de la baisse des protections sociales à la suite de la crise économique.
- **Projet** : Le groupe social-démocrate du Parlement européen a présenté en novembre 2018 « Pour une égalité durable », un manifeste de 110 propositions appelant à réconcilier les visions économiques, écologique et sociale.

Candidat des conservateurs européens

Jan Zahradil, 55 ans, République Tchèque

Eurodéputé

- **Promesse** : Il souhaite être la voix de ceux qui sont « pro-européens » mais « anti-fédéralistes » et veut faire exister une troisième option, à savoir une meilleure Europe.
- **Priorités** : Un examen complet de la réglementation européenne afin de déterminer ce qui est inefficace et ce qui fonctionne ; une finalisation d'un maximum d'accords commerciaux et un approfondissement du marché unique ; une modernisation du budget de l'UE, afin notamment d'accentuer la protection des frontières extérieures.
- **Enjeu** : Les Conservateurs et Réformistes européens sont actuellement le 3e groupe du Parlement, avec 73 députés, mais le départ des Britanniques va profondément les affaiblir.

> « L'ENJEU DE MAI PROCHAIN C'EST LA RÉAFFIRMATION D'UN DESTIN EUROPÉEN COMMUN DONT LES CONTOURS DOIVENT ÉVOLUER POUR PARLER AU CŒUR DES CITOYENS. »

Candidats du Parti Vert Européen

Ska Skeller, 37 ans, Allemagne
Bas Eickhout , 42 ans, Pays-Bas
Eurodéputés

- **Profils** : Bas Eickhout est diplomé en chimie. Il a été chercheur à l'Institut national de santé publique et d'environnement des Pays-Bas. Il a pour priorité la réforme du programme social de l'Europe mais aussi une Europe ambitieuse dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment au niveau international. Ska Keller, est entrée très jeune en politique. Elle a été élue pour la première fois au Parlement européen en 2009, à l'âge de 27 ans. Elle s'est beaucoup engagée sur les questions de politique migratoire, d'enjeux sociaux mais aussi des enjeux numériques.

- **Promesse** : *« Ce sera une campagne sur l'Europe, pas pour ou contre l'Europe. Il sera question de quelle Europe nous voulons »* insiste Bas Eickhout

- **Projet** : Le Congrès du Parti vert européen appelle à un « changement vert et progressiste ». La transition écologique est au coeur du programme. Dans plusieurs pays en Europe, les partis écologistes ont fait des scores honorables, ouvrant la porte à un certain optimisme pour les élections européennes, d'autant que leurs thèmes comme la transition écologique, sont des enjeux d'envergure européenne plus que nationale.

Les Libéraux (ALDE)

Collaboration avec LREM et proposition d'une équipe plutôt qu'un *Spitzenkandidat* unique

- **Promesse** : Les libéraux appellent à des changements de fond pour que l'UE devienne un acteur majeur sur la scène internationale, aussi bien pour promouvoir le respects des règles du commerce que les engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique ou encore pour l'affirmation d'une Europe fière de son industrie, au service des travailleurs.

- **Projet** : Le manifeste adopté expose une vision libérale de l'UE, défendant la primauté du droit, l'économie de marché et le libre-échange, une politique d'immigration claire et fondée sur des règles et appelant des solutions supplémentaires pour lutter contre le réchauffement climatique.

- **Candidats ?** Cela se jouerait entre Andrus Ansip, actuel vice-président de la Commission européenne chargé du Marché unique numérique et Margrethe Vestager, actuelle Commissaire en charge de la Concurrence.

La Gauche radicale (GUE)

Rassemblement autour du Mouvement « Et maintenant le Peuple ! »

Lancé à Lisbonne en avril 2018 par La France Insoumise, Podemos (Espagne) et Bloco de Esquerda (Portugal), le Mouvement a été rejoint par plusieurs partis scandinaves : l'Alliance rouge et verte (Danemark), l'Alliance de gauche (Finlande) et le Parti de gauche (Suède). Des pourparlers seraient également en cours avec Die Linke (Allemagne) et la coalition s'est dite ouverte à toutes les forces progressistes, une sorte d'appel du pied à la liste paneuropéenne transnationale portée par Benoît Hamon et Yanis Varoufakis.

- **Promesse** : être la « seule alternative » face aux conservateurs et à l'extrême droite

- **Projet** : Dans son Manifeste pour les élections, la gauche radicale appelle au développement d'un nouveau modèle social, à la mise en place d'un système de services publics européens, et veut dessiner une politique sociale et environnementale européenne, en faveur des travailleurs, de l'équilibre homme et femme, des migrants et demandeurs d'asile.

- **Candidat ?** l'enjeu est de trouver une personnalité qui incarne leur discours comme avait pu le faire Alexis Tsipras en 2014, dans la synthèse des gauches européennes.

L'extrême-droite

À la recherche d'un ciment commun

Le Groupe Europe des nations et des libertés (ENL) réunit la Française Marine Le Pen, le Hollandais Geert Wilders et l'Italien Matteo Salvini et est actuellement composé de 34 députés. Porté par les récents succès électoraux en Italie, en Autriche ou encore en Allemagne, ses leaders aimeraient bien capitaliser sur cette dynamique aux européennes mais sans désigner un chef de file, même si Matteo Salvini est ouvert à devenir le futur Président de la Commission si une majorité nationaliste se dégageait lors des élections !

Natacha CLARAC, Directrice générale, Athenora consulting

POUR UNE RECONNAISSANCE DU BUT NON LUCRATIF EN DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

LE CADRE JURIDIQUE RELATIF À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), SPHÈRE À LAQUELLE LES ASSOCIATIONS ET LES MUTUELLES APPARTIENNENT, A ÉVOLUÉ AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES SOUS L'INFLUENCE DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE. LE DROIT DE LA CONCURRENCE FONDÉ SUR LA NATURE DE L'ACTIVITÉ PRATIQUÉE PAR L'ENTREPRISE A CONDUIT À NE PLUS CONSIDÉRER CES ACTEURS POUR LEUR STATUT. LES GROUPES MUTUALISTES MGEN ET VYV ONT DÉCIDÉ DE MENER UNE CAMPAGNE DE PLAIDOYER EUROPÉEN POUR FAIRE RECONNAÎTRE LE BUT NON-LUCRATIF EN DROIT EUROPÉEN.

À l'heure où d'aucuns doutent de l'intérêt de poursuivre l'aventure européenne, l'initiative portée par la Commission Européenne de « Socle européen des droits sociaux » est à saluer. Celui-ci pourrait permettre un nouveau progrès pour tous les Européens.

Toutefois, les droits, même les plus avancés, ne sont rien sans les acteurs qui facilitent leur accès et qui les mettent en œuvre. Afin de répondre concrètement aux défis sociaux de son temps, l'Union Européenne devra s'appuyer sur celles et ceux qui agissent au quotidien.

D'ores et déjà, des têtes de réseaux attentives à Bruxelles, dont la Confédération européenne des syndicats et Social Economy Europe, se sont réunies et ont lancé une initiative pour assurer le suivi de l'application de son socle. L'engagement des acteurs de l'ESS au niveau européen est caractéristique du rôle essentiel que nos structures, entreprises privées à but non lucratif, jouent dans la protection et l'accompagnement des individus.

Cette réalité est pourtant en question, et l'Union Européenne n'est pas à un paradoxe près. Bien que représentant plus de 10 % des entreprises et 4,5 % de la population active de l'Union Européenne, l'économie sociale dans ses fondements n'est pas appréhendée en droit communautaire.

Quelle place occupe la notion de but non lucratif en droit de l'Union Européenne ?

C'est pour répondre à cette question que Laëtitia Driguez, Maître de conférences en droit privé à l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1 a rédigé une étude juridique pour le compte de MGEN.

L'étude se fonde sur l'analyse des règles de droit de l'Union ainsi que sur de nombreuses décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne. Elle montre que la notion de but non lucratif n'est pas réellement prise en compte pour caractériser les acteurs et entreprises de l'économie sociale. Cette réalité de fait s'explique par une approche binaire du sujet.

En effet, l'article du traité relatif à la liberté d'établissement des sociétés (article 54 TFUE) distingue deux catégories : d'un côté les sociétés qui ne poursuivent pas de but lucratif, et de l'autre les sociétés de droit civil ou commercial. Très vite, cet article fut interprété comme opposant les entités économiquement désintéressées, n'entretenant aucun échange monétaire, aux sociétés exerçant une activité économique contre rémunération. Cette seconde catégorie englobe donc sans les différencier et indépendamment de leur forme juridique, toutes les entreprises amenées à réaliser des bénéfices, qu'elles les distribuent ou non.

Par ailleurs, l'analyse des travaux européens sur des projets de statuts pour les entreprises de l'économie sociale révèle la quasi-absence de référence au but non lucratif, pourtant caractéristique de ces dernières.

Ainsi, en droit de l'Union Européenne, des associations, mais aussi la totalité des mutuelles et coopératives, sont classées avec les entreprises à but lucratif.

Une absence de statut aux lourdes conséquences

Cette conception entraine des conséquences importantes : la nature de l'activité devient déterminante. Cela illustre le traitement réservé aux services d'intérêt économique général ou aux services sociaux d'intérêt général dont certains peuvent être exercés par des entreprises qualifiées de sans but lucratif.

Cette situation a progressivement entrainé des conséquences importantes au niveau national. Pour une mutuelle par exemple, le législateur français avait, en reconnaissance de son action et de son organisation, mis en place un cadre juridique favorable pour soutenir cette forme particulière d'entreprise privée. Progressivement ces vingt dernières années, une rupture a été opérée sous l'effet principalement du droit de la concurrence. Plus largement, l'ensemble des acteurs de l'ESS européens sont impactés aujourd'hui et ont été contraints de modifier leurs modèles économiques pour s'adapter à cette nouvelle donne légale qui ne leur accorde plus aucun droit spécifique.

Face à ce constat, l'étude de Laëtitia Driguez a cependant relevé deux types de situations issues de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui méritent attention. D'une part, des raisons qu'on pourrait globalement qualifier « d'éthiques » ont pu être admises à justifier qu'une activité économique déterminée soit réservée, en raison de sa nature particulière, à des organismes sans but lucratif. Ainsi, la finalité sociale et les objectifs de solidarité poursuivis par des services d'assistance sociale ou de transport sanitaire d'urgence ont permis de valider l'attribution exclusive de ces activités à des entités sans but lucratif, voire fonctionnant en partie sur le principe du bénévolat. Des considérations d'efficacité de la dépense publique en matière de santé étaient également présentes.

EN SAVOIR +

-

Sur l'étude :

« Quelle place occupe la notion de but non lucratif en droit de l'Union Européenne ? »

https://docplayer.fr/73221316-Quelle-place-occupe-la-notion-de-but-non-lucratif-en-droit-de-l-union-europeenne.html

D'autre part, la Cour de Justice a admis dans un arrêt de 2011 que les principes mêmes de fonctionnement des sociétés coopératives les distinguent des autres opérateurs économiques pour l'application du droit des aides d'État. Dans cette décision, elle retient en effet qu'une exonération d'impôts peut être réservée aux coopératives parce que les conditions d'accès au financement de leur activité sont bien plus contraignantes et restreintes que pour les sociétés capitalistes, ce qui les place dans une situation non-comparable à ces dernières au regard de l'avantage en cause.

Ainsi, tant la nature de l'activité exercée que le mode d'organisation lui-même des entreprises de l'économie sociale représentent des arguments pertinents pour justifier une application différenciée des règles concurrentielles.

Vers une situation équitable ?

L'apparition récente dans les projets de réglementation d'une notion nouvelle d'entreprise sociale, qui pourrait notamment contraindre le réinvestissement des bénéfices issus de l'activité dans la réalisation de l'objet social, ou de sociétés à mission ne met nullement en cause cette lecture de la construction du droit de l'Union Européenne autour de standards.

En prévision des élections européennes et du renouvellement institutionnel qui se prépare, des acteurs souhaitent agir et ont décidé d'engager une démarche de plaidoyer auprès des candidats aux différentes responsabilités, parlementaires et directions de la Commission Européenne dans le but de faire reconnaître le mode d'organisation d'un acteur économique comme constitutif de cadre à prendre en compte dans la définition des réglementations, dépassant ainsi la seule notion d'activité exercée.

S'appuyant sur cette étude et les éléments de jurisprudence relevés, une coalition initiée par le groupe VYV est en train d'être créée, regroupant dans cette démarche entrepreneuriale des mutuelles, des coopératives, des fondations, des associations issus de différents États membres de l'Union européenne dans le but de faire reconnaître de manière juste la valeur sociale de nos organisations en droit et dans les faits.

Isabelle RONDOT, Déléguée nationale du groupe MGEN en charge des affaires publiques

PENSER L'ENJEU DE LA DÉMOCRATIE EN EUROPE AUJOURD'HUI

LES CRISES SUCCESSIVES AUXQUELLES L'EUROPE S'EST CONFRONTÉE DURANT LA DERNIÈRE DÉCENNIE ONT RÉVÉLÉ UN DISFONCTIONNEMENT PROFOND ET LES LIMITES STRUCTURELLES DE L'ACTUELLE CONSTRUCTION EUROPÉENNE AXÉE SUR LA SEULE DIMENSION MARCHANDE. L'ABSENCE D'UNE RÉPONSE SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE POUR CORRIGER LES INÉGALITÉS DANS LA DISTRIBUTION DE LA RICHESSE ET DU POUVOIR DE DÉCISION AU SEIN DE L'UNION RISQUE DE METTRE EN DANGER L'ADHÉSION AUX VALEURS QUI LA FONDENT, COMME EN TÉMOIGNE LA MONTÉE DES FORCES RÉACTIONNAIRES UN PEU PARTOUT EN EUROPE. COMMENT Y REMÉDIER PAR LE DIALOGUE CIVIL ?

L'enjeu d'un changement de cap

Les leçons qui émergent de la réaction des peuples dans les urnes ou dans les rues à travers l'Europe sont évidentes : l'Union européenne doit changer de cap et évoluer vers un modèle d'intégration économique, social et démocratique fondé sur la citoyenneté comme matrice des droits indivisibles, sociaux, civiques et politiques.

Mais il n'existe pas de véritable citoyenneté sans la possibilité de l'exercer de façon active et responsable. Les associations civiques en Europe font vivre au quotidien cette idée de citoyenneté à travers les libres initiatives des citoyens qui mettent leurs valeurs, leurs compétences et leurs expériences au service du bien commun et contribuent à donner du sens à un espace social, économique, culturel, environnemental et démocratique au niveau européen. Toutefois, leur travail est loin d'être reconnu et valorisé à sa juste valeur au travers des relations avec les institutions et les pouvoirs publics en Europe.

Alors même que des notions comme le déficit démocratique et la participation citoyenne sont récurrentes dans le discours et la communication institutionnelle, surtout après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009, les pratiques des institutions ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées dans les traités pour donner un vrai poids à la société civile dans l'élaboration et la prise de décisions politiques pour notre avenir commun en Europe.

Le rôle des associations sous-estimé

Des mécanismes de consultation et de dialogue existent au niveau européen mais ne sont pas suffisamment intégrés par les institutions dans leurs pratiques de prise de décision et les associations ne sont pas entendues au même titre que les partenaires sociaux ou le lobbying d'affaires.

De manière générale, la légitimité des associations en tant qu'intermédiaires entre les citoyens et les institutions n'est pas complètement reconnue par les institutions européennes qui préfèrent s'adresser aux citoyens individuellement à travers des consultations en ligne ou des dialogues citoyens. Au niveau européen, en complément de la participation électorale européenne mise en œuvre depuis 1979, le concept de participation citoyenne renvoie principalement aux innovations introduites par l'Article 11 du traité de Lisbonne qui pose les bases juridiques d'un dialogue « ouvert, transparent et régulier » avec

> *"Les associations civiques en Europe font vivre au quotidien cette idée de citoyenneté. Toutefois, leur travail est loin d'être reconnu et valorisé à sa juste valeur au travers des relations avec les institutions et les pouvoirs publics en Europe."*

> “De manière générale, la légitimité des associations en tant qu'intermédiaires entre les citoyens et les institutions n'est pas complètement reconnue par les institutions européennes qui préfèrent s'adresser aux citoyens individuellement à travers des consultations en ligne ou des dialogues citoyens...”

les associations représentatives et la société civile. Outre la reconnaissance politique et législative de ce concept, de nombreuses difficultés résident quant à sa mise en œuvre concrète.

Un cadre institutionnel et législatif à faire évoluer

Si des changements dans les traités sont nécessaires pour progresser vers une véritable Union politique, fondée sur plus de démocratie représentative et participative, des améliorations peuvent être apportées dans le cadre institutionnel et législatif actuel : harmonisation des pratiques de dialogue structuré avec les organisations de la société civile à travers les différentes directions générales et services de la Commission européenne ; plus de transparence et de régularité dans ces pratiques ; retour sur la prise en compte des positions exprimées par les associations dans le cadre des propositions législatives.

La stratégie de la Commission européenne pour améliorer la législation — mieux légiférer — est également problématique en ce sens qu'elle vise notamment une simplification qui finalement vise à « moins légiférer ». Or, les citoyens attendent des politiques publiques que l'eau potable soit de qualité et accessible à tous, que les droits des travailleurs soient respectés, moins de pollution, une alimentation de qualité, etc. Et cela suppose plutôt une harmonisation des législations par le haut qu'un allégement dans la réglementation. D'ailleurs, s'il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux, souvent l'impact économique des politiques prime sur l'impact social et environnemental, malgré des revendications fortes portées par les fédérations associatives européennes qui se professionnalisent de plus en plus dans la représentation d'intérêt à Bruxelles dans une multitude de secteurs : social, culture, éducation, jeunesse, droits des consommateurs, santé, handicap, sport…

Des espaces de réflexion et d'action collective

Le Forum Civique Européen a fortement impulsé la création d'un espace de réflexion et d'action collective — Civil Society Europe (CSE) — un exemple de développement de coalition transsectorielle pour permettre aux organisations d'échanger, d'apprendre les unes des autres et adresser des questions concernant l'espace civique. Née fin 2014 suite à l'année européenne des citoyens, elle s'est constituée en organisation en 2016. Tout en regroupant des réseaux européens dans différents secteurs d'activité de la société civile (de l'éducation, la jeunesse, à l'environnement), CSE est aussi en contact via ses membres avec différentes organisations nationales ou plateformes sur ces questions.

Aujourd'hui il est plus important que jamais de dépasser les seules approches thématiques et gestionnaires, pour utiliser l'approche par la citoyenneté, les droits pour tou.te.s, les solidarités... pour que les institutions répondent aux aspirations d'inclusivité et de démocratie qui existent dans nos sociétés. Surtout dans un contexte où nous sommes témoins d'une détérioration générale de l'état des libertés civiques à travers les États européens. De la Hongrie à l'Espagne, en passant par la France et le Royaume-Uni, la liberté d'expression et d'association a été malmenée par des gouvernements démocratiquement élus, mais frileux du pouvoir des citoyens à leur demander des comptes… Mais pendant que l'Union européenne reste assez impuissante quant à la défense de ces droits et valeurs, des forces régressives gagnent du terrain partout en Europe, mettant en danger les tentatives de construire la solidarité et la confiance dans un avenir partagé.

Penser l'enjeu de la démocratie en Europe aujourd'hui c'est penser la façon d'inverser ce processus mortifère à l'œuvre, c'est à dire briser le cercle vicieux qui s'est construit entre la régression sociale et l'impuissance de la démocratie représentative et participative à refléter les aspirations sociales des populations. Il y a en Europe des forces considérables qui pensent qu'égalité, solidarité, accès universel aux droits sont des valeurs positives. Ce sont ces forces civiques et sociales vives que le Forum Civique Européen entend mobiliser dans le cadre de sa campagne « Make Europe Great for All » (l'Europe pour tous) à l'aune des élections européennes de mai 2019.

Alexandrina NAJMOWICZ, Directrice du Forum Civique Européen

-III-

CETTE EUROPE QUI FINANCE LES INITIATIVES ASSOCIATIVES

Et si on sortait du seul discours sur la lourdeur des fonds structurels européens ? Il est certes juste, mais il masque les nombreuses initiatives associatives que ces fonds permettent de financer. Tour d'horizon, bilan de la programmation en cours, et ouverture sur la prochaine.

FSE, IEJ, OÙ EN EST-ON EN FRANCE ?

AVEC LA STRATÉGIE EUROPE 2020, L'UNION EUROPÉENNE A MIS EN PLACE UN PLAN D'ACTION POUR DÉVELOPPER UNE CROISSANCE INTELLIGENTE ET DURABLE COMMUNE AUX 28 ÉTATS MEMBRES. UN DES OBJECTIFS DE CETTE STRATÉGIE EST LA CRÉATION DE NOMBREUX EMPLOIS DE QUALITÉ, AINSI QUE LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE. LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) ET L'INITIATIVE JEUNE EMPLOI (IEJ), EN TANT QUE DISPOSITIFS EUROPÉENS DE CO-FINANCEMENT, SONT DES OUTILS POUR DÉVELOPPER CES OBJECTIFS.
QUEL BILAN QUATRE ANNÉES APRÈS LE DÉMARRAGE DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION 2014-2020 ?

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), en tant qu'autorité de coordination nationale du FSE en France, a lancé une étude pour faire le point sur la mise en œuvre du FSE et de l'IEJ. Elle permet d'avoir une vision globale de l'avancement de ces dispositifs, sur l'ensemble des territoires français, en termes financiers et humains.

Les réalisations du FSE

À mi-parcours de la programmation, la moitié des crédits FSE dont bénéficie la France ont été utilisés et les trois quarts des crédits IEJ, ce qui représente en tout 3,2 Md€ (sur 6,5 Md€). Au total, cela a permis d'aider plus de 15 000 projets.

Depuis 2014, le FSE possède une nouvelle architecture de gestion. Le FSE est géré à différents niveaux : national, régional et par les départements et régions d'outre-mer. Les régions, qui interviennent dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle, ont cofinancé plus de 2 000 initiatives sur ces thématiques. L'Etat gère prioritairement le FSE au titre de l'emploi et de l'inclusion : 60 % des crédits nationaux sont focalisés sur l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'IEJ vient renforcer la mobilisation européenne sur l'emploi des jeunes. Ce dispositif cofinance des projets en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi ni en formation. Depuis 2014, cela représente plus de 1 300 projets financés sur l'ensemble de la programmation IEJ.

En quatre ans, près de de 3 millions de personnes ont participé à des initiatives soutenues par le FSE et l'IEJ, en France.

Focus sur les résultats des PO nationaux FSE et IEJ

Quand ils sont entrés dans les projets financés sur l'IEJ, la totalité des participants étaient chômeurs ou inactifs.

À la fin du projet auquel ils ont pris part, leur situation s'est vue nettement améliorée :

- 33 % des participants étaient en emploi ;
- Près de 38 000 jeunes de moins de 26 ans (11 %) se sont orientés vers une reprise d'études ou une formation professionnelle, dans le cadre de l'IEJ ;

Quand ils sont entrés dans les projets financés sur le FSE, 80 % des participants étaient chômeurs ou inactifs et 20 % en emploi. À la fin du projet auquel ils ont pris part, leur situation s'est également vue nettement améliorer : 32 % sont en emploi et 7 % en formation.

Focus sur les porteurs de projets associatifs

Dans le programme opérationnel national FSE, la moitié des participants relèvent d'un projet porté par une association. Les associations totalisent même les deux tiers des participants à des opérations relevant de l'axe 3 *« lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »*.

Antoine SAINT-DENIS,
Sous-directeur, Europe et international DGEFP

FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS VOIR AUSSI LE VERRE À MOITIÉ PLEIN

« TROP COMPLEXES », « IMPOSSIBLES À MOBILISER POUR UNE PETITE STRUCTURE », « UNE USINE À GAZ », « DÉLAIS DE RÈGLEMENT TROP LONGS », LES CRITIQUES NE MANQUENT PAS LORSQU'IL S'AGIT D'ABORDER LA QUESTION DU FINANCEMENT D'UN PROJET ASSOCIATIF PAR LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS, CRITIQUES CIBLANT TOUT PARTICULIÈREMENT LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE). JUSTIFIÉES, CERTES, ET C'EST BIEN LE SENS DU PLAIDOYER PORTÉ PAR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA PROCHAINE PROGRAMMATION AVEC L'AVÈNEMENT DU FUTUR « FSE + ». MAIS IL NE FAUDRAIT PAS CES CRITIQUES MASQUENT LE RÉEL SOUTIEN À L'INITIATIVE ASSOCIATIVE QUE REPRÉSENTENT LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS.

Pour le constater, il suffit de mettre les fonds structurels européens en perspective plus globalement avec l'évolution des financements associatifs[1] caractérisés par une part croissante des commandes publiques en lieu et place des subventions.

Ainsi entre 2005 et 2017 la commande publique dans les ressources des associations est passée de 17% à 24%, la part des subventions publiques sur la même période est passée quant à elle de 34% à 20% des ressources. Les financements via les Fonds structurels européens sont à classer parmi ces 20%, en effet, ils financent sur différentes grandes thématiques des projets proposés par les acteurs associatifs : création d'activité, promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté ; investissement dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie...

1 - Les associations : état des lieux et évolutions, Viviane Tchernonog, Centre d'Economie de la Sorbonne, 2018.

> *« Le recours à ces financements permet aux associations de faire « plus et mieux ». »*

Avec près de 28 milliards d'euros alloués à la France pour la période 2014-2020, l'Union européenne apporte son soutien à l'investissement concret dans les territoires français.

Un soutien notamment à l'inclusion sociale

Dès la phase de concertation pour le déploiement de la programmation 2014-2020, le Mouvement associatif s'est mobilisé pour que les associations, qui sont nombreuses à mener des projets compatibles avec les objectifs de cohésion sociale des fonds européens, puissent effectivement bénéficier de ces fonds. Ainsi une grande partie des axes des 83 programmes opérationnels sur l'ensemble du territoire restent accessibles au secteur associatif.

Dans un contexte de réorientation des financements publics vers de la commande publique, et donc de l'appel d'offre dans une logique de concurrence, les fonds structurels européens financent eux l'initiative associative dans une logique de soutien à des projets luttant contre la pauvreté, et favorisant l'inclusion. Ces fonds s'adressent prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, personnes en situation de handicap, etc.).

Faire plus et mieux

Les associations recourent aux fonds européens, notamment le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour cofinancer une partie de leurs projets et de leurs investissements. Le recours à ces financements permet aux associations de faire plus et mieux : les Fonds structurels apportent des moyens complémentaires permettant aux associations d'expérimenter, d'innover et d'avoir un impact plus important dans leurs actions. Par ailleurs la rigueur exigée pour le suivi et l'utilisation de ces fonds entraîne, de fait, les associations dans une « démarche qualité » visant à faire évoluer leurs pratiques (travail en mode projet, adaptation des outils de suivi administratif et financier de l'association, etc.).

Point noir : la complexité de la démarche

Dans son rapport pour la simplification pour les associations de 2014, le député Yves Blein souligne que 23% des montants programmés FEDER et FSE étaient à destination des associations dans le cadre de la précédente programmation, soit 3,1 milliards d'euros. Si l'outil est bon dans sa finalité, ce sont les modalités de mise en œuvre qui pêchent, et c'est un cheval de bataille pour la prochaine programmation post 2020. L'utilisation de fonds européens par les associations représente une source de complexité tant au stade de la demande initiale de financement du projet, avec plusieurs facteurs de complexité, accrus par rapport aux demandes de subventions nationales ou locales, lors de la phase de suivi (demande de pièces justificatives dont l'intérêt n'est pas perçu par les associations) ou encore lors de la phase de paiement. La difficulté d'accessibilité aux Fonds structurels pour les petites et moyennes associations est liée pour partie aux conditions financières d'accès à ces Fonds structurels.

> *« Si l'outil est bon dans sa finalité, ce sont les modalités de mise en œuvre qui pêchent. »*

Malgré ces obstacles, que la prochaine programmation se doit de lever, des associations ont fait le choix d'un financement européen de leur projet, et le fait que ces financements partent des initiatives proposées par le terrain est déjà un atout qui joue en leur faveur. Nous avons choisi dans le dossier qui suit de donner à voir quelques exemples de projets associatifs financés par des fonds européens.

Farbod KHANSARI, Conseiller national Politiques européennes et internationales, APF France handicap. Membre du groupe Europe du Mouvement associatif

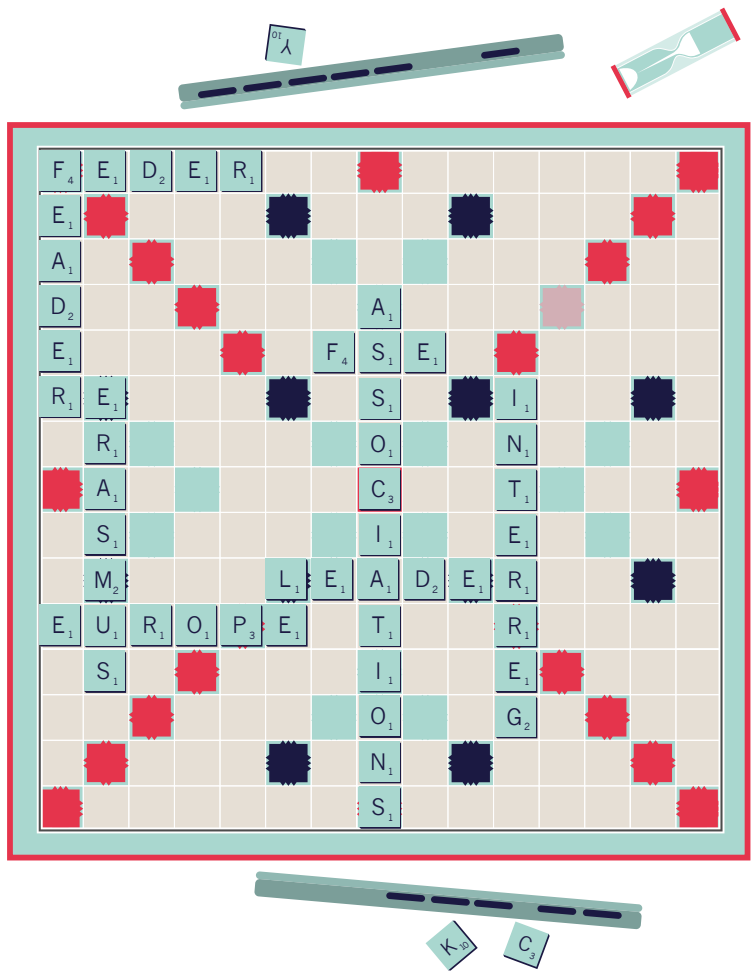

DOSSIER : CES PROJETS ASSOCIATIFS ONT VU LE JOUR GRÂCE À DES FINANCEMENTS EUROPÉENS

FEADER

(Fonds européen agricole pour le développement rural)

Le FEADER est un instrument de financement et de programmation de la politique agricole commune (PAC) et plus particulièrement du « second pilier» de la PAC consacré au développement rural.
Le Réseau rural est un axe du programme européen de développement rural.
Il vise à constituer dans les États membres des réseaux d'échange et de réflexion entre les acteurs ruraux et agricoles. Il se décline aux niveaux communautaire, national et régional en France.

Le FEADER a permis le financement du projet « développement de tiers-lieux sur les territoires ruraux » par Familles Rurales

En 2018, Familles Rurales a répondu à un appel à projets national « Mobilisation collective pour le développement rural » sur des thématiques autour du numérique et des services à la population avec un projet national sur les tiers-lieux. Les tiers-lieux sont une nouvelle génération d'espaces multifonctionnels. A la croisée de l'aménagement du territoire et du lien social, entre le développement économique et la révolution numérique, ils constituent un outil d'attractivité et de dynamisation des territoires ruraux. Lieux de vie, de travail, de formation, de convivialité, d'échanges et de mutualisation (équipements, services), ils répondent avant tout aux besoins locaux de leurs utilisateurs qui se constituent en communauté pour les porter et les animer. Le concept reste très générique et admet donc des configurations multiples : coworking, fab lab, repair café, medias… Ils constituent un enjeu fort pour le milieu rural.

La fédération nationale Familles Rurales a constitué un large partenariat pour porter et suivre ce projet (sept fédérations de son réseau, des associations nationales de collectivités AMF, AdCF, RTES, 4 conseils régionaux Grand Est, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, l'association nationale Nouvelles ruralités, le MRJC, la Croix Rouge, la CNAF, la MSA, RTE, les réseaux de tiers lieux et d'incubateurs La Ruche, La Coopérative des tiers-lieux…).

Le projet sur 3 ans comporte différents volets dont le lancement et suivi d'expérimentations locales sur 25 sites dans quatre régions, des sessions de formation et des séminaires de réflexion, une capitalisation avec des travaux thématiques sur la gouvernance, les nouveaux métiers, les modèles économiques… une étude d'impact social, des actions de communication et plusieurs événements régionaux et nationaux pour rythmer le projet. Différentes productions et de nombreux outils sont envisagés pour sensibiliser les élus, mobiliser le tissu économique local, accompagner et appuyer les porteurs de projet.

Le budget annuel du projet se situe autour de 500 000 € avec un financement du FEADER, du ministère de l'Agriculture et du CGET de 275 000 €, des cofinancements de la CNAF, de la MSA, de la DJEPVA et de RTE, et des fonds propres.

FEDER

(Fonds européen de développement régional)

Le FEDER est l'un des fonds structurels européens.
Il vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.

Le FEDER a permis le financement du projet Indi par APF France handicap Hauts-de-France

Du fait d'un environnement et de contenus numériques inadaptés, les personnes en situation de handicap en Nord Pas de Calais sont impactées à tous les niveaux de leur vie sociale, scolaire, professionnelle et dans leur autonomie. Aussi, APF France Handicap Hauts-de-France a lancé le projet Indi (Investir le numérique pour développer l'e-inclusion). Les objectifs principaux sont les suivants : rendre accessibles les espaces publics numériques, développer des formations accessibles aux personnes en situation de handicap, utiliser le numérique pour développer l'autonomie, créer une plateforme de ressources collaborative.

Le projet Indi s'inscrit également en droite ligne de différentes stratégies nationales et régionales liées au Numérique et à l'Inclusion.

Le projet s'inscrit dans une stratégie territoriale couvrant les 15 Communautés d'agglomération du Nord – Pas-de-Calais et le partenariat est ainsi composé de 11 organisations dont les expertises spécifiques et complémentaires permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs du projet.

Le chef de file est le C-RNT « Centre d'expertise et de Ressources Nouvelles Technologies & communication », Association des Paralysés de France Nord –Pas de Calais – Picardie (CRNT – APF). Créé en 1996, le C-RNT est un service de l'APF dont la vocation est de faire connaître l'apport des nouvelles technologies comme solution d'aide aux personnes en situation de handicap, dans leur vie quotidienne aussi sociale, culturelle, scolaire ou professionnelle.

Le projet « Investir le Numérique pour développer l'e-inclusion » s'inscrit dans le cadre d'une convention de coopération entre Madame Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat chargé du numérique auprès du ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et l'Association des Paralysés de France Nationale (APF France handicap) signée le 17 octobre 2014 à Bordeaux. Cette convention a pour objectif l'amélioration du développement des usages du numérique et des ressources d'apprentissage dans la perspective d'en faciliter l'accès auprès de personnes en situation de handicap. Le projet réunit différents acteurs dont l'association des parents d'enfants inadaptés d'Hazebrouck, Sourdmedia, des écoles d'ingénieurs (Centrale Lille et l'École d'ingénieurs des hautes technologies et du numérique, Isen) et des entreprises (Urbilog et Enedis).

Le budget du projet est de 2,3 millions d'euros, sur lequel 1,3 millions d'euros de subvention FEDER en investissement et en fonctionnement ont été attribués à l'ensemble des partenaires, sur la durée du projet.

FSE
(Fonds social européen)

Le FSE est l'un des 51 fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale dont les objectifs visent à réduire les écarts de développement existants entre les 274 régions de l'UE et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires.

Le FSE a permis le financement du projet « Pas à pas » par Apprentis d'Auteuil

Le projet Pas à Pas a été construit par une équipe constituée d'acteurs de terrain d'Apprentis d'Auteuil. Il est mis en place sur 6 territoires : Toulouse, Marseille, l'Ile de France, la Roche sur Yon, Chateaubriant, et Cholet et vise un double objectif.

Le premier est de mettre en œuvre des parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi pour 192 jeunes de 16-30 ans, demandeurs d'emploi ou inactifs. Sur chaque territoire, 2 à 3 sessions d'une douzaine de participants seront organisées sur les 22 mois du projet.

Chaque session est composée d'un référentiel pédagogique commun sur l'ensemble des territoires et se déroule sur une période de 6 mois environ, soit 336h en centre de formation (24h / semaine) et 210 heures (6 semaines) de stage en entreprise. Des modularités spécifiques peuvent être ajoutées à ce tronc commun, sur certains territoires (ex : module mobilité, validation des acquis via des formations certifiantes courtes).

Le dispositif d'accompagnement (tronc commun) comprend 5 phases : remobilisation, découverte de l'entreprise, des métiers qui recrutent et de la posture professionnelle, exploration et validation d'un projet professionnel, préparation à l'accès à l'emploi ou à la formation, accompagnement individualisé post formation.

Le deuxième objectif est d'enrichir les pratiques et modalités d'accompagnement grâce à une coordination nationale. La mise en œuvre sur plusieurs territoires permettra la capitalisation, l'échange de pratiques professionnelles au niveau national. À ce jour, 5 sessions se sont déjà achevées et 5 autres ont débuté.

Sans le soutien du Fonds Social Européen ce projet national n'aurait pas pu être mis en œuvre. Il correspond à un des objectifs du programme opérationnel national, qui vise à « augmenter le nombre de participants demandeurs d'emploi ou inactifs accompagnés en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés (…) ». Il est aujourd'hui cofinancé par la Fondation la Française des Jeux (au niveau national) et d'autres fondations d'entreprises engagées en faveur de l'insertion des jeunes.

Le montant prévisionnel du projet est d'1 million d'euros, avec un financement FSE à hauteur de 500 000 euros.

LEADER

(Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale)

Le programme LEADER est l'un des plus anciens programmes communautaires. Il bénéficie depuis trois décennies aux territoires ruraux sous des formes diversifiées : infrastructures, équipements, services, événements... Le dispositif est désormais animé par les régions mais porté par des acteurs locaux (collectivités, société civile) qui se regroupent au sein de Groupes d'action locale (GAL).

Le LEADER a permis le financement du projet « Abri-culture » par Familles Rurales

Il vise à créer de l'emploi et soutenir des projets innovants, favoriser la coopération entre territoires ruraux et les mettre en réseau. Chaque territoire doit se doter de sa propre stratégie locale de développement et de priorités thématiques (numérique, culture, services à la personne, patrimoine, environnement, mobilité…).

Au sein de la région Grand Est, la fédération Familles Rurales de la Marne a conduit un projet de centre des initiatives culturelles sur le territoire du « Pays de Brie et Champagne ». Le diagnostic avait mis en évidence la présence d'une offre culturelle riche mais à accompagner et à fédérer.

Le projet d'Abri-culture porté par Familles Rurales a répondu à ces besoins.

Depuis septembre 2017, le centre-ressource culturel remplit différentes missions : information, pilotage d'un appel à projets, accompagnement, échanges, rencontres entre acteurs, création d'outils... Il se situe au cœur du dispositif qui conduit tous les candidats répondant à l'appel à initiatives « Brie et Champagne : terre de culture » à se tourner vers le centre.

L'Abri-culture s'adresse à des publics très diversifiés : communes, communautés de communes, associations, écoles, entreprises, commerces, professionnels du tourisme… Le coordinateur du centre, à mi-temps, reçoit les personnes et se déplace dans les structures intéressées. Trois appels à projets ont déjà été lancés. Le coordinateur a accompagné sept porteurs de projet : un peintre pour rechercher des financements, les organisateurs d'un festival, une association dans sa recherche de partenaires, une autre dans ses outils de communication…

L'expérimentation sur la première année avait un coût de 22 500 euros. Le programme LEADER a soutenu l'action à hauteur de 10 550 euros. Les cofinancements sont apportés par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et par le Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP).

ERASMUS +

(Programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport)

Le programme Erasmus+ vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020. Le programme vise à donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité.

Erasmus+ + Fédération des acteurs de la solidarité → **Mobiles pour l'emploi**

Le Programme Erasmus + a permis le financement du projet « Mobiles pour l'emploi » par la Fédération des acteurs de la solidarité

Le projet « Mobiles pour l'emploi ! », mené par le siège national de la Fédération des acteurs de la solidarité avec le soutien du programme Erasmus +, est né d'une réflexion sur des logiques de coopération entre acteurs de l'emploi sur les territoires pour permettre de mieux travailler ensemble, au bénéfice des personnes accompagnées. Il a pour but de renforcer et de préciser notre connaissance des modalités de coopération des acteurs de l'insertion dans différents pays. En effet, il existe en Europe une diversité de dispositifs, politiques publiques et initiatives dont l'observation peut constituer une opportunité formidable d'enrichir et de diversifier nos connaissances, afin de continuer à améliorer nos pratiques et stratégies de l'inclusion par l'emploi.

Concrètement, ce projet prend la forme de trois déplacements organisés en Europe, dans trois pays différents, avec des structures locales : à Bristol au Royaume-Uni en novembre 2018, à Bologne en Italie en février 2019 et à Amsterdam aux Pays-Bas en mai 2019. Lors de chaque mobilité, 8 participant.e.s issu.e.s de diverses associations du réseau et de différents territoires auront l'occasion d'observer pendant trois jours les méthodes, pratiques et modalités d'organisation de l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi sur l'un des trois territoires choisis. À ce jour, le projet « Mobiles pour l'emploi ! » a franchi une étape importante puisque la première des trois mobilités organisées en Europe s'est achevée. Elle s'est déroulée à Bristol, au sein de la « Salvation Army » (l'Armée du Salut britannique).

À travers ce projet, la Fédération des acteurs de la solidarité a un objectif précis : renforcer les coopérations territoriales au service de l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée et outiller les adhérents sur le sujet.

À l'issue des trois mobilités, notre objectif est de diffuser le plus largement possible les enseignements des différentes visites, de les confronter à la réalité des structures de l'Insertion par l'Activité Économique en France (IAE) afin de construire des outils répondant à leurs questionnements actuels. Cette diffusion se fera dans l'ensemble du réseau via les différents cadres de travail de la Fédération : instances, groupes d'appui national emploi, journées thématiques, ainsi que par la production d'un rapport final qui aura pour but d'analyser et synthétiser les diverses observations et pratiques inspirantes que nous aurons pu identifier sur les trois mobilités.

Le financement Erasmus + est à hauteur de 27 480 euros, qui est le budget global du projet.

INTERREG

(Programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes)

Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. Il est financé par le FEDER à hauteur de 7,75 milliards d'euros.

Le LEADER a permis le financement du projet « Abri-culture » par Familles Rurales

Dans un contexte de contraction et d'optimisation des finances publiques, on observe tant en France qu'en Belgique, un engouement pour des pratiques d'évaluation de l'impact social – s'appuyant notamment sur des process de quantification voire de monétarisation de faits sociaux.

Pour les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), s'emparer de la question de l'évaluation va de pair avec l'affirmation de leurs spécificités. Le projet VISES (Valorisation de l'Impact Social propre à l'Entrepreneuriat Social) réunissant 23 partenaires français, wallons et néerlandophones s'inscrit dans cette perspective.

La valorisation de l'impact social permet d'afficher l'apport des activités d'utilité sociale et d'intérêt général et de mettre en évidence que les entreprises de l'ESS sont d'abord « créatrices de richesses » avant d'être « génératrices de coûts ». Ce type d'approche contribue à affirmer leur vision de la société, à améliorer leurs pratiques, à visibiliser leur valeur ajoutée et leur plus-value sociale et sociétale.

Concrètement, les partenaires ont coconstruit durant 1 an (2016) - sur base de travaux pratiques et théoriques existants - une démarche de valorisation d'impact social. Ensuite, pendant 2 ans (2017 et 2018), la démarche a été testée auprès de 69 entreprises.

Étant donné que le projet VISES s'inscrit dans une dynamique de recherche-action, de multiples allers-retours se sont opérés. Les expériences et questionnements vécus sur le terrain ont été remontés dans différentes instances de recherche du projet, puis capitalisés et analysés par les différents acteurs du projet : accompagnateurs, chercheur, groupes de travail divers et variés. Cette prise de recul a permis de réajuster la démarche aux réalités de terrain. Cette dynamique de recherche-action permettra en 2019 le déploiement d'une démarche pertinente aux yeux du partenariat et en adéquation avec la diversité des entreprises de l'ESS.

Le coût du projet est de 3,3 millions d'euros, le financement INTERREG est de 1,6 million d'euros.

LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS ?

DEUX ACTEURS ESSENTIELS DU DISPOSITIF EUROPÉEN QUE SONT LA DGEFP (DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE) ET LE CGET (COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES) NOUS EN DISENT PLUS SUR LE DIALOGUE ET LA PLACE DES ASSOCIATIONS DANS LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA PROGRAMMATION 2021-2028. PROGRAMMATION POUR LAQUELLE LE MOUVEMENT ASSOCIATIF A D'ORES ET DÉJÀ FORMULÉ DES PROPOSITIONS EN VUE DE FACILITER L'ACCÈS DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS AUX PETITES ET MOYENNES ASSOCIATIONS. INTERVIEW À DEUX VOIX AVEC ANTOINE SAINT-DENIS POUR LA DGEFP ET PHILIPPE CICHOWLAZ POUR LE CGET.

ANTOINE SAINT-DENIS

Philippe CICHOWLAZ

1 / Pouvez-vous brièvement rappeler le rôle joué par le CGET dans la mobilisation des fonds structurels européens ?

Le CGET assume les fonctions d'autorité de coordination[1] des Fonds Européens Structurels d'Investissement (FEDER-FSE-FEADER-FEAMP) ; cela représente pour la France près de 27 milliards d'Euros sur 2014-2020. La coordination des FESI a profondément évolué entre les périodes 2007-2013 et 2014-2020.

La décentralisation de la gestion des fonds a imposé une modification du dialogue entre l'Etat et les Régions et la mise en place d'une gouvernance interfonds et partenariale (Comité Etat-Régions, Instance Nationale de Coordination Partenariale de l'Accord de Partenariat).

Dans ce cadre, le rôle de coordination vise principalement à sécuriser l'implémentation des FESI au service des Régions et des autres autorités de gestion restées sous la responsabilité de l'Etat, afin d'assurer leur bonne exécution, dans l'intérêt général.

1 - La mission d'Autorité de coordination interfonds prend sa source dans le règlement (UE) n° 1303/2013 article 5 et article 123.8 et est traduite sur le plan national :
- dans le Décret no 2016-126 du 8 février 2016 relatif à la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020
- dans le vademecum de gouvernance État/régions validé par le Comité État-Régions interfonds du 1er octobre 2014.

2 / Suite à la parution de l'ouvrage « Les fonds européens structurels et d'investissement 2014-2020. Histoire, mise en œuvre et projets », pourriez-vous décliner le principe de partenariat qui doit être mis en œuvre pour chaque programme ?

Au niveau des programmes, le partenariat peut varier. Il engage en général les autorités urbaines, les partenaires sociaux, économiques, environnementaux, représentants de la société civile, organisations non gouvernementales notamment chargées de l'inclusion

> “Nous avons pris bonne note des attentes du secteur associatif concernant les modalités de montage des projets et l’indispensable simplification de la gestion des crédits.”

sociale, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la non-discrimination.

L’implication du partenaire se fait tout au long de la vie des programmes ; il siège dans les comités de suivi et, selon les cas, dans les commissions de programmation et de sélection pour le FEDER et le FSE. Pour le FEADER et le FEAMP, des comités de programmation spécifiques permettent d’associer les partenaires concernés par les secteurs donnés.

3 / Quelle est la place des associations dans la mise en œuvre des fonds structurels ?

Le secteur associatif joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale, les services sociaux et l’innovation au service de l’emploi et de l’inclusion. Il est donc normal qu’il constitue un partenaire essentiel dans la mise en œuvre du FSE. Rien que sur les deux programmes opérationnels nationaux gérés par la DGEFP, les deux tiers des projets financés sont portés par des associations, et ils représentent un tiers des crédits.

Le FSE est aujourd’hui le principal instrument de l’Union européenne pour soutenir les personnes et financer l’investissement social. Il a vocation à favoriser l’émergence de solutions innovantes pour mieux répondre aux défis de notre société. Le FSE doit tirer les politiques publiques vers plus d’efficience, et nous comptons sur le secteur associatif pour contribuer à ce mouvement grâce à des projets bien structurés et à forte valeur ajoutée pour les personnes.

4 / Et quelle sera l’implication des associations dans la nouvelle programmation ?

Le Village FSE, les 18-19 mars prochain, lancera la concertation concernant la prochaine période de programmation 2021-2027. Nous souhaitons que cette concertation soit approfondie, conformément au Code européen de conduite sur le partenariat, qui fixe des principes exigeants et qui doit être notre boussole. Le Mouvement associatif est membre du Comité national de suivi. Il sera membre du partenariat, chargé en 2019 de contribuer au diagnostic des besoins et de faire des propositions de priorités de programmation. Nous avons par ailleurs pris bonne note des attentes du secteur associatif concernant les modalités de montage des projets et l’indispensable simplification de la gestion des crédits.

> “Le FSE est aujourd’hui le principal instrument de l’Union européenne pour soutenir les personnes et financer l’investissement social. Il a vocation à favoriser l’émergence de solutions innovantes pour mieux répondre aux défis de notre société.”

> “Nous comptons sur le secteur associatif pour contribuer à ce mouvement grâce à des projets bien structurés et à forte valeur ajoutée pour les personnes.”

CREDIT COOPERATIF

UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

HUGO EST UN ARTISTE QUI A LES PIEDS SUR TERRE. OU PLUTÔT SUR LES PLANCHES. POURTANT, QUE C'EST DIFFICILE DE REPRENDRE UN FESTIVAL AVEC DES AMBITIONS PLANÉTAIRES LORSQUE LA PLANÈTE FINANCE HÉSITE À VOUS SOUTENIR. ALORS, CE NOUVEAU BANQUIER QUI A ACCEPTÉ DE S'ENGAGER, HUGO EN A CONCLU QU'IL CONNAISSAIT BIEN LE THÉÂTRE. « PAS SEULEMENT MOI, MAIS TOUS NOS COLLABORATEURS, NOS CLIENTS, NOS SOCIÉTAIRES » LUI A-T-IL RÉPONDU.

LE POUVOIR DU NOUS

ET CE CHARGÉ D'AFFAIRES DE LUI EXPLIQUER LE CIRCUIT DE L'ARGENT AU CRÉDIT COOPÉRATIF, ET L'INVESTISSEMENT DE SA BANQUE DANS LA CULTURE, LES FESTIVALS, LES COMPAGNIES. SA CONCLUSION, HUGO NE L'A PAS OUBLIÉE :

« OÙ IRIONS-NOUS SANS LE THÉÂTRE ? ».

ENGAGEZ-VOUS AVEC NOUS À SOUTENIR LA CULTURE SUR
WWW.LEPOUVOIRDUNOUS.FR/CULTURE

GROUPE BPCE

www.credit-cooperatif.coop

Crédit Coopératif – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable – RCS Nanterre 349 974 931 01213 – APE 6419 Z – N° ORIAS 07 005 463 – 12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre cedex – Illustration : Artus – LaSuite – andCo